

# ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

## Port-Gentil: mise en service de la Cour provinciale des comptes



l'État, président du Conseil supérieur de la magistrature (CSM), Ali Bongo Ondimba.

Mme le chef du gouvernement a exprimé, au nom des membres de la Cour des comptes, leurs collaborateurs et au sien propre, sa profonde gratitude au président de la République, pour ses efforts "inlassables" dans l'attribution des meilleures conditions de travail et de vie aux acteurs de la justice en général et ceux de la justice financière en particulier.

Les chambres provinciales des comptes du Gabon, rappelle-t-

on, sont chargées du contrôle de la gestion des finances publiques des collectivités locales et des établissements publics locaux. Celle de Port-Gentil, a-t-on appris, est chargée du jugement des comptes des comptables publics en poste dans les collectivités locales de la province, du contrôle de la gestion des administrations et des services publics desdites collectivités locales, du contrôle budgétaire, de la contribution à la rédaction du rapport au président de la République, etc.

Premier magistrat communal,

Gabriel Tchango s'est réjoui de cet investissement. "C'est un exemple de réussite et de bonnes pratiques telles que souhaitées par le président de la République Ali Bongo Ondimba".

Réalisé sur une superficie de 10 000 m<sup>2</sup>, l'ensemble comprend un bâtiment administratif et 10 logements d'astreinte. Le bâtiment administratif est composé d'une vingtaine de bureaux équipés, d'une salle d'audience de 126 m<sup>2</sup>, d'une salle de délibération, d'une salle d'archives, de six salles d'eau...

**La Première ministre Rose Christiane Ossouka Raponda coupant le ruban symbolisant la mise en service officielle de la CPC de Port-Gentil.**

René AKONE DZOPE  
Port-Gentil/Gabon

ET de sept! Après Franceville, Mouila, Ntoum, Tchibanga, Oyem et Koula-Moutou, c'est au tour de la capitale écono-

mique, Port-Gentil, d'être dotée depuis hier de la Chambre provinciale des comptes (CPC). Le ruban symbolisant sa mise en service officielle a été coupé par la Première ministre, Rose Christiane Ossouka Raponda, représentant le chef de

## Agriculture: l'apport de la coopérative " Reflet du Gabon "

Hans NDONG MEBALE  
Libreville/Gabon

SOUICIEUSE d'apporter son expertise en matière de lutte contre la faim et la malnutrition en milieu rurale, la coopérative " Reflet du Gabon " s'est lancée, depuis plus d'un an, dans un vaste projet agricole dans la zone de Nkoltang.

Cette jeune coopérative qui prône l'autonomisation de la femme gabonaise, veut se positionner comme un acteur incontournable. Lancée il y a un an, elle vise à encourager le développement des métiers agricoles au Gabon et souhaite s'inscrire dans la promotion et la valorisation des produits issus de terroir gabonais. "Reflet du Gabon ambitionne de former plusieurs jeunes femmes

aux techniques agricoles et de les installer sur un site de 4 hectares dans la commune de Nkoltang pour des activités agricoles", a indiqué sa présidente Annie-Flore Levicka Mba-Pichon. En outre, la coopérative propose des formations en agriculture et en élevage. Récente finaliste du prix Agathe-Okoumba-d'Okwatse-ghe édition 2021, la coopérative a déjà démarré ses activités.

À cet égard, une campagne d'adhésion en faveur des jeunes femmes de Nkoltang et de ses environs sera lancée dans les prochains jours en vue d'intégrer l'association. Au terme de cette campagne d'adhésion, ces dernières s'activeront à la production, la transformation et la commercialisation des produits cultivés.



### COMMUNIQUÉ DATE BUTOIR

La Société Autoroutière du Gabon porte à la connaissance de tous, que les listes des personnes affectées par le projet de réaménagement de la Transgabonaise sur les tronçons PK 24 - PK 28 et PK 28 - PK 34 ont été publiées le 16 avril 2021.

Ces listes sont consultables, pour le tronçon :

1) PK 24 - PK 28 auprès de (ou à):

- La Mairie du Deuxième Arrondissement de la Commune de Ntoum au PK24, près de l'entrée de la Zone Économique de Nkok

Contact : 066 78 50 97 ;

- Chez le chef du quartier Nkoltang, par ailleurs Président du Comité Local de Suivi / Contact : 066 88 51 36

2) PK 28 - PK 34 auprès du Président Local de Suivi (Dzoghéré)

Contact : 077512406/ 0666847938 .

Toute personne souhaitant porter une réclamation concernant ces listes devra se rapprocher des membres des Comités Locaux de Suivi cités ci-dessus.

**La date limite de dépôt des réclamations est fixée au 16 mai 2021.  
Passé cette date, aucune réclamation ne sera traitée.**